

quelle qu'elle soit, ne modifierait en rien la loi. Si le chef de l'opposition estime que nous pourrions modifier la loi rapidement d'un commun accord, d'une façon qu'il pourrait nous proposer, je suis sûr que la Chambre, même de ce côté-ci, serait disposée à étudier la chose.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, c'est une possibilité que le premier ministre aurait pu étudier au lieu de procéder d'une façon aussi ridicule.

**Une voix:** Aucun espoir d'éclaircie.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Vu la déclaration du président de l'Association des chefs de police et l'observation d'un juge non identifié de la Cour suprême dans au moins un journal torontois qui témoignent de beaucoup d'hostilité envers les recommandations de la Commission LeDain, le gouvernement ferait-il savoir exactement aux avocats de la Couronne qui appliquent sa politique comment il veut qu'on traite dorénavant les personnes qui seront arrêtées et traduites en justice?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, comme j'ignore tout de cette déclaration, je ne sais donc pas si elle a trait à toutes les drogues étudiées par la Commission LeDain. S'il s'agit de la marijuana, je répète que le ministre de la Justice a déclaré à la Chambre vendredi comment les tribunaux interprètent la chose, et de fait, ils semblent tenir compte de la recommandation de la Commission LeDain.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

### LA NORME SALARIALE DE 6%—LE REFUS DE L'ONTARIO

**M. David Lewis (York-Sud):** J'ai une question à poser au premier ministre, monsieur l'Orateur. Comme il est rumeur que d'après un télégramme du trésorier provincial de l'Ontario à l'Association de la fonction publique de cette province, le gouvernement d'Ontario n'a pas l'intention d'appliquer la norme de 6 p. 100 dans ses négociations avec les fonctionnaires provinciaux, le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement fédéral songe toujours à s'en tenir à ces principes directeurs en ce qui concerne la fonction publique fédérale?

[Le très hon. M. Trudeau.]

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cette rumeur. J'examinerai la chose avec le ministre des Finances. Sauf erreur, lors des entretiens du ministre des Finances avec les trésoriers et les ministres provinciaux des Finances à Winnipeg, il y a quelques semaines, les provinces avaient consenti à respecter les directives en question. S'il y a contradiction ici, je vais tâcher de voir lequel des ministres provinciaux établit la politique ministérielle.

### L'INFLATION—LES ENTRETIENS AVEC LES BANQUIERS ET LES CHEFS D'ENTREPRISES

**M. David Lewis (York-Sud):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dans le même ordre d'idée, le premier ministre nous dirait-il s'il a l'intention d'avoir des entretiens publics avec des directeurs de banques et d'autres corporations, pour les exhorter à réduire leurs intérêts et leurs prix, car comme il l'a dit lui-même aux ouvriers de l'automobile à Talbotville, ces intérêts et ces prix élevés ont fourré certains groupes de Canadien dans le pétrin?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de...

**M. Lewis:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je vous signale, à la Chambre et à vous monsieur l'Orateur, l'importance de la question et de la façon d'agir du premier ministre. Quand un aristocrate millionnaire s'adressant à des travailleurs de l'automobile cherche à leur faire la leçon...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le Règlement n'est pas beaucoup en cause ici. Le député a posé sa question. Cela n'a rien à voir au Règlement.

**M. Lewis:** J'invoque de nouveau le Règlement, monsieur l'Orateur. Personne ne respecte vos fonctions plus que moi, monsieur l'Orateur, mais en tant que député, j'ai le droit, il me semble, d'exposer entièrement mon objection avant de me faire rembarquer. Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que si les propos du premier ministre devant les ouvriers d'une usine étaient admissibles, il est admissible également d'en faire l'objet d'une question au premier ministre à la Chambre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député a ajouté deux ou trois mots qui ne confèrent rien de plus, du côté de la procédure, à ce qu'il avait commencé de dire. Il est évident que la question du Règlement ne se pose pas ici et je dois rendre ma décision en conséquence.